

Bulletin janvier 2023

L'année 2022 est déjà terminée et celle qui arrive nous semble encore plus importante. La situation sanitaire n'arrange personne, clubs, joueurs, entraîneurs, arbitres...

A cela nous allons ajouter les mesures restrictives concernant la température... Pour information la CFA (Commission Fédérale d'Arbitrage - anciennement CCA) a transmis le vendredi 9 décembre 2022 aux arbitres des panels A et B ainsi qu'aux CRA, charge à eux de diffuser à tous les autres arbitres, les directives internationales et nationales concernant les températures minimales à appliquer.

En avez-vous eu connaissance ?

Ci-dessous l'extrait du mail envoyé par la CFA :

« À la suite des annonces de nécessité d'économie d'énergie et pour répondre aux interrogations des clubs et des collectivités correspondantes, veuillez trouver ci-joint le règlement de la CEV relatif à la température de la salle et applicable aux championnats LNV. Cette température est fixée entre 16 et 25°C (Voir pièce jointe, page 52 – article 60.5.1 E). Il est à noter, que pour les rencontres de la FFvolley, c'est l'article 1.5 des règles officielles de Volley Ball qui s'applique à savoir : La température minimale ne peut être inférieure à 10° C (50° F).

Merci aux CRA de bien vouloir transmettre ces informations à l'ensemble de vos arbitres. »

Il serait souhaitable de rappeler à tous les collègues que :

- parfois dans certains gymnases l'accueil peut être glacial, non pas par les conditions mentionnées ci-dessus mais par un ou des responsables de salles qui veulent « leur mettre la pression » avant la rencontre.
- parfois le vestiaire arbitre ressemble plus à un placard qu'à un local digne de ce nom.

Ne vous laissez pas impressionner et sachez que si vous avez des devoirs, vous avez aussi des droits.

N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés que vous rencontrez lors de vos arbitrages.

Nous rappelons que la cotisation annuelle est la modique somme de 12 € pour les adultes et 6 € pour les moins de 16 ans.

Vous qui êtes adhérent(e)s, faites-nous connaître.

Vous qui n'êtes pas encore adhérent(e)s, rejoignez-nous : « L'UNION FAIT LA FORCE ».

Un bulletin d'adhésion ainsi que le document de déclarations de vos indemnités d'arbitrage 2023 sont en ligne sur notre site : www.anavb.fr.

Puisque nous sommes encore en période de vœux le Président et les membres du Comité Directeur vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023. Surtout une bonne santé pour vous et vos familles et de bons arbitrages.